



DEFINITION DE POSTE

POSTE	AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS	
Grade	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ATT de 2ème classe ATT de 1ère classe	
Service	Technique	
Position hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> • Rattaché à la direction générale des services (Directrice Générale) • Pour l'opérationnel, travaille sous l'autorité de l'adjoint technique ou, en cas d'absence, sous l'autorité de l'agent référent du service technique 	
Définition du poste	L'agent technique polyvalent des services techniques et des espaces verts réalise des interventions techniques tels que des travaux nécessaires à l'entretien et à la valorisation : <ul style="list-style-type: none"> - des espaces verts : plantations, fauchage, désherbage, tonte ... - de la voirie : entretien, balayage, salage, déneigement ... - du patrimoine bâti et non bâti communal. 	
Missions principales	Espaces verts (environ 70% du temps de travail)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien courant des espaces verts manuels ou mécanisés de type : tonte, débroussaillage, taille, binage, bêchage, arrosage, ramassage de feuilles ou débris, balayage et nettoyage divers... • Réalisation de maçonnerie paysagère liée à l'aménagement des espaces verts • Confection de massifs arbustifs et floraux • Fleurissement estival (plantation, arrosage, etc) • Entretien du cimetière et des cours d'école
	Voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien de la voirie, nettoyage, curage des fossés, réalisation de signalisation horizontale et verticale, installation de mobilier urbain... • Balayage et déneigement de la voirie et des abords des bâtiments publics,
	Patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des bâtiments communaux : maçonnerie, plâtrerie, peinture, travaux sur toitures ...
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'opérations de petite manutention • Entretien courant et rangement du matériel utilisé
Missions ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique lors de l'organisation de fêtes et cérémonies (<u>ex</u>: montage de chapiteaux, de tables ...) • Autres missions en fonction des besoins 	
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille seul ou occasionnellement en équipe pour certains travaux. • Horaires de travail réguliers sauf exceptions en fonction des besoins de la collectivité et des travaux réalisés à l'extérieur sur le ban communal et dans les conditions propres à chaque saison. • Déplacement possible hors du ban communal pour des missions ponctuelles (approvisionnement, travaux ponctuels pour d'autres communes...) • Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé 	
Prise d'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'absence de son supérieur hiérarchique, l'agent polyvalent sait établir une priorité dans les interventions • En professionnel confirmé, il s'équipe des moyens pertinents de protection individuelle adaptés aux tâches qu'il exécute (casque, masque de protection, ...) • Il respecte et fait respecter toutes les consignes de sécurité, relatives à l'utilisation des machines et outils nécessaires au bon exercice de ses fonctions ou liées à ses interventions sur la voirie 	
Responsabilité et autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité dans l'utilisation des outils, engins et produits nécessaires à l'exercice de ses missions (tondeuses, produits phytosanitaires ...) • Travail défini, contrôlé et évalué par le supérieur hiérarchique 	
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Relations internes : Direction générale des services, adjoint technique, le maire, le personnel communal et plus particulièrement l'équipe technique • Relations externes : les habitants de la commune, le personnel enseignant des écoles communales (maternelle & élémentaire), les entreprises intervenantes et les prestataires de service, les usagers des locaux communaux, les fournisseurs et livreurs 	
Formation, expérience et qualités requises		<ul style="list-style-type: none"> • Permis de conduire B indispensable, • une maîtrise des engins agricoles (tracteur, motoculteurs, etc) est un plus • un CACES est un plus
	Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques d'entretien des espaces verts, de la voirie et du patrimoine communal • Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité au travail (signalisation et sécurisation des chantiers, port des EPI ...) • Connaître et savoir utiliser les produits et matériels nécessaires à la bonne exécution des missions • Savoir reconnaître les végétaux. • Savoir tailler des arbustes • Savoir utiliser les produits phytosanitaires
	Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler en équipe et à accepter une hiérarchie, qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'observation • Autonomie dans le travail quotidien et capacité à savoir se référer à la hiérarchie • Dynamisme, volontarisme et réactivité • Rigueur dans les consignes • Qualités relationnelles • Sens du service public • Etre force de proposition
Niveau de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Filière : Technique • Catégorie : C - exécution 	
Durée hebdomadaire théorique de service	35 heures	